

From: [jacques OILLEAU](#)
Sent: Monday, May 14, 2018 9:50 AM
To: [mairie de MESLAY LE GRENET](#)
Subject: Re: PLU en cours d'élaboration

Bonjour Madame

Je vous remercie de votre réponse,
J'ai pu aller sur le site mentionné et obtenu les éléments de réponse attendue.
Toutefois il importe de savoir vos prévisions d'urbanisation quant à l'utilisation des dents creuses en centre bourg.
Si l'on considère vos besoins en logements nouveaux pour conserver votre population, comment se fera la répartition sur ces dents creuses, quelle densité, dans quel ordre, etc. Et quelle conséquence pour les propriétaires concernés ?

Merci de votre réponse

Bien cordialement

Jacques Oilleau

From: [manceau.didier](#)
Sent: Tuesday, May 15, 2018 8:09 PM
To: ep.meslaylegrenet@orange.fr
Subject: PLU de Meslay le Grenet à l'attention de Monsieur Bertrand JALLU, commissaire enquêteur.

>

> Monsieur le commissaire enquêteur,

>

> Je souhaite que l'OAP n° 2 portant sur ma propriété cadastrée section AB N° 86, considérée comme un ilot, soit modifiée.

> Je souhaite que le principe d'accès VL en sens unique soit supprimé pour les motifs suivants :

> - Cet accès induit une circulation en cœur d'ilot et donc une augmentations des nuisances en cœur d'ilot,

> - Cet accès limite la création des jardins en cœur d'ilot,

> - Cet accès remet en cause l'économie du projet de construction de cet ilot, qui est lui-même déjà bordé de rues existantes,

> - Enfin, sans cet accès, la densité d'occupation du sol est améliorée dans cet ilot.

>

> Je souhaite que la zone constructible soit plus large, en effet l'implantation des parties constructibles prévues est non écologique car les espaces de vie et jardins sont au nord ; une bande plus large permettrait des implantations en L afin de profiter d'une exposition plus écologique et donc plus économique.

>

> Je souhaite que l'OAP n° 3 portant **(également)** sur ma propriété cadastrée section ZB N° 47 soit modifiée pour les motifs suivants :

> - Il s'agit de la deuxième propriété m'appartenant impactée fortement par ce projet de PLU,

> - Le projet de terrain de sport et de salle des fêtes sur cette propriété face à un lotissement d'habitation va fortement augmenter les nuisances sonores et impacter la qualité de vie des habitants du lotissement existant,

> - La transformation de cette zone agricole en zone urbaine serait plus adaptée s'il s'agissait d'une zone à destination d'habitations, qui ferait écho à l'aménagement du lotissement situé en face en terme d'urbanisme et d'aménagement architectural et paysager.

> Il serait plus judicieux d'avoir ces installations (terrain de sport et salle des fêtes) dans le secteur du cimetière, ce qui générerait moins de nuisances, notamment sonores ; les vents dominants repoussant les bruits vers la plaine.

>

> Je vous remercie de bien vouloir prendre mes demandes en considération.

>

> Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

>

> Didier Manceau.

> 3 place Jean Moulin

> 28120 Meslay le Grenet.